



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mercredi 1 avril 2026 20:00 à Mairie de LUTZELBOURG

Quorum : 8

Membres présents :

Grégoire PERRY, Marc CORRIGER, Nelly BECK, Patrice NEGELE, Francine HARTGE, Nicole ANSTAETT, Richard HUBLIN, Jean-Claude MOLINA, Caroline HEITZ, Adeline JEHL, Julie LORENTZ, Nelson DASRAT, Dimitri GERBER, Violette MOUTIER, Vincent HERRINGER

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Président de séance : Grégoire PERRY

Secrétaire de séance : Véronique PONTHEIU

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	Secrétariat de séance
2	Versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire
3	Mise en place des commissions municipales
4	Délégations du conseil municipal au maire
5	Election des délégués au Syndicat des Eaux de Phalsbourg
6	Compte Financier Unique du budget général 2025.
7	Affectation du résultat de l'exercice 2025-Budget général
8	Compte Financier Unique du service périscolaire 2025.
9	Affectation du résultat de l'exercice 2025-Budget périscolaire
10	Compte Financier Unique du service eau 2025.
11	Affectation du résultat de l'exercice 2025- Budget eau
12	Délibération portant création de poste et de la grille d'emplois

Délibération n ° 2026-2-1 - Désignation du secrétaire de séance.

Madame Véronique Ponthieu se propose d'être secrétaire de séance pour rédiger le procès-verbal des délibérations. Le conseil approuve cette proposition.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Délibération n ° 2026-2-2- Indemnités des adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants

Vu les arrêtés municipaux du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant les taux maximums en vigueur :

Population (habitants) Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- Moins de 500.....10,89
- De 500 à 99911,77
- De 1 000 à 3 49921,38
- De 3 500 à 9 99923,32
- De 10 000 à 19 99928,6

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Délibération n ° 2026-2-3- -Mise en place des commissions municipales

Le Maire propose de mettre en place des groupes de travail par thématiques, une planification de 23 projets est en cours d'élaboration et chacun aura la possibilité de faire partie du groupe. Le Conseil donne son accord sur cette proposition.

Sont désignés après délibération, les délégués et correspondants suivants

Correspondant défense : Richard HUBLIN-Jean Claude MOLINA

Correspondant sécurité routière : Adeline JEHL

Délégué du C.N.A.S. : Dimitri GERBER

Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

Délibération n° 2026-2-4 -Délégations du conseil municipal au maire

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes à compter du 20 mars 2026.

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

4° D'exercer la renonciation , au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix
Contre : 0 voix ;
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

Délibération n ° 2026-2-5 -Election des délégués au Syndicat des Eaux de Phalsbourg

Le Maire soumet au conseil municipal la nécessité de désigner les délégués au Syndicat des Eaux de Phalsbourg, deux titulaires et deux suppléants.

Sont candidats :

Titulaires : Francine HARTGE-Dimitri GERBER

Suppléants : Vincent HERRINGER-Jean-Claude MOLINA

Sont élus après scrutin :

Titulaires : Francine HARTGE-Dimitri GERBER

Suppléants : Vincent HERRINGER-Jean-Claude MOLINA

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Délibération n ° 2026-2-6

Compte Financier Unique du budget général 2025.

Investissement :

Dépenses

Prévu :	356 442.79 €
Réalisé :	287 664.94 €
RAR :	19 000.00 €

Recettes

Prévu :	356 442.79 €
Réalisé :	202 448.19 €.

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu :	876 867.36 €
Réalisé :	527 379.32 €

Recettes

Prévu :	876 867.36 €
Réalisé :	882 369.13 €.

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 85 216.85 €
Fonctionnement	354 989.81 €
Résultat global	269 772.96 €

Commentaires :

Résultats de vote :

Pour : 14 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 1 : Grégoire PERRY
Absents lors du vote : 0

Délibération n ° 2026-2-7
Affectation du résultat de l'exercice 2025-Budget général

- Considérant qu'il y a eu lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2025
- Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

Reports :

Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 267 645.36 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 85 216.85 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 87 344.45 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 354 989.81 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser
En dépenses pour un montant de : 19 000.00 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 104 216.85 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 104 216.85 €

Ligne 002 :

Résultat de fonctionnement reporté (R002) : 250 772.96 €

Ligne 001 :

Résultat d'investissement reporté (D001) : Déficit 85 216.85 €

Résultats de vote :

Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

Délibération n ° 2026-2-8

Compte Financier Unique du service périscolaire 2025.

Investissement :

Dépenses	
Prévu :	57 160.05 €
Réalisé :	57 160.05 €
Recettes	
Prévu :	57 160.05 €
Réalisé :	556.19 €.

Fonctionnement :

Dépenses	
Prévu :	137 546.74 €
Réalisé :	124 816.01 €
Recettes	
Prévu :	137 546.74 €
Réalisé :	138 970.76 €.

Résultat de clôture de l'exercice

· Investissement	- 56 603.86 €
· Fonctionnement	14 154.75 €
· Résultat global	-42 449.11 €

Commentaires :

Résultats de vote :

Pour : 14 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 1 ; Grégoire PERRY
Absents lors du vote : 0

Délibération n ° 2026-2-9

Affectation du résultat de l'exercice 2025-Budget périscolaire

- Considérant qu'il y a eu lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2025
- Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

Reports :

Déficit reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 24 441.74 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de 56 603.86 €
Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de 14 154.75 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€
En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 56 603.86 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (D002) : 14 154.75 €

Ligne 001 :

Résultat d'investissement reporté (D001) : 56 603.86 €

Commentaires :

Résultats de vote :

Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

Délibération n ° 2026-2-10
Compte Financier Unique du service eau 2025.

Investissement :

Dépenses

Prévu : 44 124.77 €

Réalisé : 32 896.89 €

Recettes

Prévu : 44 124.77 €

Réalisé: 24 232.82 €

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu : 68 481.67 €

Réalisé : 64 104.25 €

Recettes

Prévu : 68 484.67 €

Réalisé: 55 460.15 €.

Résultat de clôture de l'exercice

§ Investissement - 8 664.07 €
§ Fonctionnement - 8 644.10 €

§ Résultat global

- 17 308.17 €

Commentaires :

Résultats de vote :

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 1: Grégoire PERRY

Absents lors du vote : 0

Délibération n ° 2026-2-11

Affectation du résultat de l'exercice 2025- Budget eau

- Considérant qu'il y a eu lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2025
- Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

Reports :

Déficit de fonctionnement reporté : 10 937.36 €

Déficit d'investissement reporté : 29 198.10 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de 8 664.07 €

Un solde d'exécution (excédent 002) de la section de fonctionnement de 2 293.26 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 11 227.88 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 19 891.95 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Ligne 002 :

Déficit de fonctionnement reporté (D002) : 8 644.10 €

Ligne 001 :

Déficit d'investissement reporté (D 001) : 8 664.07 €

Délibération n ° 2026-2-12

Le conseil municipal de la commune de LUTZELBOURG

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, à compter du 1^{er} avril 2026

- De créer les postes suivants à la suite de l'avancement de grade des agents :
 - 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe
 - 1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles
 - 1 poste d'attaché principal
- De publier les vacances de poste auprès du Centre de Gestion.

La grille d'emplois s'établit comme suit

Grades ou emplois	Catégorie	Heures
Attaché principal	A	35/35
Animateur	B	26/35
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	1 TC
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1 TC- 24/35-
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	TC
Adjoint territorial d'animation	C	26/35- 9.80

Résultats de vote :

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 1 : Jean-Claude MOLINA

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,

Véronique PONTHEIU

Fait à LUTZELBOURG,

Le 01/04/2026 ,

Le Maire

Grégoire PERRY



Mairie - Lutzelbourg